

DECRET N° 2011- 280 DU 02 AVRIL 2011

portant approbation du budget prévisionnel de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) pour l'exercice 2011.

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2010-350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 2008-107 du 10 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique ;
- Vu** le décret n° 97-168 du 07 avril 1997 portant approbation des statuts de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique ;
- Sur** rapport du Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 mars 2011.

DECRETE

Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) pour l'exercice 2011 tels qu'il figure en annexe à ce décret.

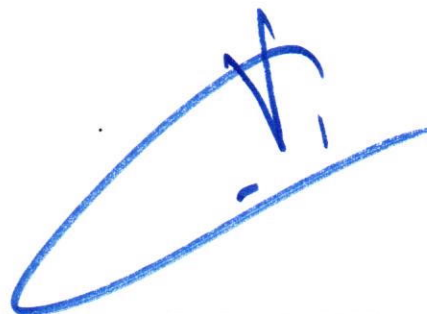
G

3

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

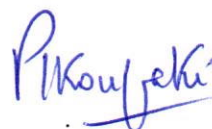
Fait à Cotonou, le 02 avril 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



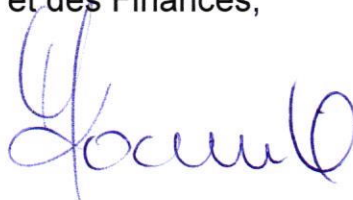
Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement, de
l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de
l'Action Gouvernementale,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Idriss L. DAOUDA

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 CSM 2 MEF 4 MECDPCAG4 AUTRES MINISTERES 28
SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-3 UAC-UNIPAR-ENAM 3
FADESP-FDSP 2 INSAE 1 JO 1.- 